

Tomate de contre-saison

Bataille de leadership entre les deux rives de la Méditerranée

Anne-Solveig Aschehoug, consultante
annesolveig.presse@gmail.com

Après une campagne d'été compliquée, avec une hausse des prix (+ 70 % sur un an durant le mois d'août et + 55 % sur la moyenne quinquennale en France par exemple) et une météo maussade partout en Europe, le marché de la tomate est jugé atypique par l'ensemble des opérateurs en ce début de campagne hivernale.

© Régis Domergue



Selon le rapport de l'Observatoire des marchés des fruits et légumes de la Commission européenne, la production de tomate dans l'Union européenne a chuté de 5.2 % en 2021 par rapport à l'année précédente, tandis que de l'autre côté de la Méditerranée, les productions sont en hausse, ce qui se solde par une augmentation significative des importations européennes et britanniques.

L'Espagne et le Maroc bataillent pour dominer le marché européen d'importation de tomate. Durant la campagne 2020-21, les importations européennes entre octobre et mai ont franchi le cap des 630 000 tonnes, sans compter les volumes en provenance d'Espagne qui se sont élevés à 523 559 tonnes, la majorité à destination de l'Allemagne, suivie des Pays-Bas et enfin de la France (près de 70 000 t) et 67 689 tonnes vers le seul Royaume-Uni. Au début de la campagne, en octobre, les prix moyens des tomates espagnoles sont restés identiques à ceux de septembre, mais inférieurs à ceux d'août qui ont atteint des sommets, faute de production suffisante.

Le Maroc se place en deuxième position avec 478 949 tonnes exportées vers l'UE, en hausse de 6 % sur un an, une progression similaire à celle de la campagne 2019-20. Les volumes marocains à destination du Royaume-Uni progressent fortement, passant de plus de 63 000 tonnes en 2019-20 à plus de 78 000 tonnes en 2020-21.

Les envois turcs se développent également, atteignant 125 555 tonnes, soit + 35 % sur un an et + 44 % sur la moyenne triennale. La Tunisie enregistre une hausse de ses volumes vers l'UE à 17 788 tonnes (+ 12 % sur la dernière campagne et + 15 % sur la moyenne triennale). Le Sénégal est, quant à lui, en forte baisse de 16.3 % sur un an, à 7 235 tonnes (- 20 % sur la moyenne triennale). Alors que les tomates en provenance d'Israël étaient sur le déclin la saison précédente, elles opèrent un léger rebond en passant de 15 tonnes à plus de 85 tonnes, soit une hausse de 454 % sur un an, mais une régression de 67 % sur la moyenne triennale.

Tomate de contre-saison – UE27+UK – Importations

en tonnes	2020-21	2020-21 comparé à	
		2019-20	Moyenne des 3 dernières années
Maroc	478 949	+ 6 %	+ 14 %
Sénégal	7 235	- 16 %	- 20 %
Israël	85	+ 455 %	- 67 %
Tunisie	17 788	+ 12 %	+ 34 %
Turquie	125 555	+ 35 %	+ 44 %
Autre (Égypte)	702	-	-
TOTAL Extra UE	630 314	+ 12 %	+ 15 %
Espagne	523 559	- 10 %	- 17 %

Sources : Eurostat, Comtrade, UK trade

Une concurrence des pays du nord de l'Europe qui monte ?

Les productions sous serres dans les pays du nord de l'Europe ne cessent d'augmenter ces dernières années, notamment aux Pays-Bas et en Belgique. L'Espagne dénonce l'installation de nouvelles structures ultra-performantes à la pointe de la technologie, qui ont reçu des aides publiques indirectes. Or, avec l'utilisation de l'énergie et de l'éclairage à LED des serres, les techniques de culture permettent de produire plus de 40 kg/m² de tomate, contre une moyenne en Espagne ne dépassant pas les 15 kg/m². Mais cette année, les Pays-Bas et la Belgique font valoir qu'avec une hausse du coût de l'énergie, les serres produiront moins que les années précédentes durant la campagne d'hiver. La crise de l'énergie, qui a fait grimper les prix de l'électricité et du gaz, pourrait avoir une incidence importante aux Pays-Bas et en Belgique. Selon certains médias, aux Pays-Bas, le mètre cube de gaz aurait dépassé 1 euro, contre 15 à 20 centimes l'an passé à la même période. Or, la consommation annuelle de gaz naturel des serristes néerlandais s'élève environ à 3 milliards de m³, soit 8.2 % de la consommation totale de gaz du pays. Aussi, nombreux sont les producteurs qui ont terminé leurs cultures plus tôt et les conséquences économiques devraient être lourdes pour le secteur, selon l'association Glastuinbouw Nederland.

La Péninsule ibérique domine les échanges

Selon les opérateurs, la saison de la tomate d'hiver a débuté en Espagne fin septembre, pour se développer dès le début du mois de novembre. La récolte à Almería se déroule un peu plus lentement car les températures élevées enregistrées en début de campagne ont eu un impact sur la nouaison des premiers fruits. Mais les rendements devraient être similaires à ceux de la campagne précédente.

Dans la province d'Almería, la surface consacrée à la tomate diminue de manière significative et les exportations ont chuté drastiquement en l'espace de dix ans, passant de 510 770 tonnes à 398 250 tonnes durant la campagne 2020-21. Malgré cette chute vertigineuse, la province reste leader à l'export de tomate et représente 58.3 % du volume total de tomate exporté par l'Espagne, devançant la région de Murcie, la deuxième province exportatrice d'Espagne.

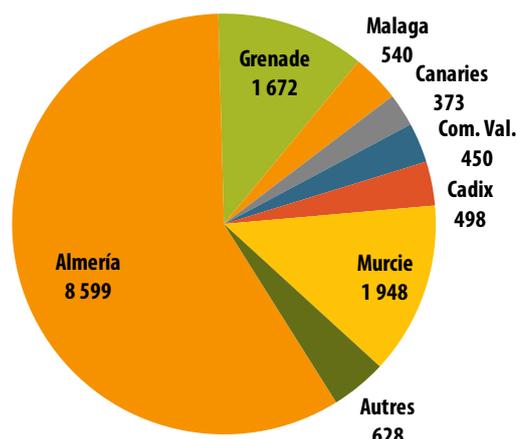
Le 26 octobre 2021, le réseau d'alerte et d'information phytosanitaire (RAIF) d'Andalousie a mis en garde les producteurs espagnols sur la présence de la mineuse *Tuta absoluta* dans presque toutes les cultures de tomate de la province d'Almería. Pour autant, les dégâts seraient très faibles sur les fruits et ne devraient engendrer aucune perte. En revanche, nombre de serres sont transformées pour accueillir d'autres cultures plus rentables.

Les envois des Canaries vers l'UE ont fortement chuté ces dix dernières années, passant de 305 000 tonnes à moins de 45 000 tonnes en 2020-21. La culture de la tomate n'y représentait plus que 3 % du PIB en 2020 contre 10 % en 2010.



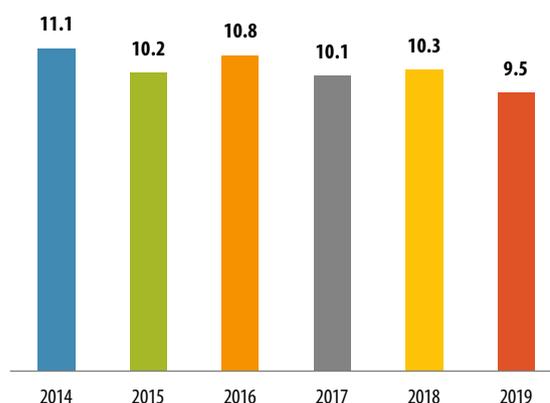
© Régis Domergue

Tomate d'hiver sous serre - Espagne
Surfaces plantées en 2019 : 14 700 hectares
(* du 01/10 au 31/05 | en hectares | source : MAPA)



© Eric Imbert

Tomate sous serre - Almería (Espagne)
Evolution des surfaces
(en 000 hectares | source : MAPA)



Le Maroc, deuxième pays exportateur après l'Espagne

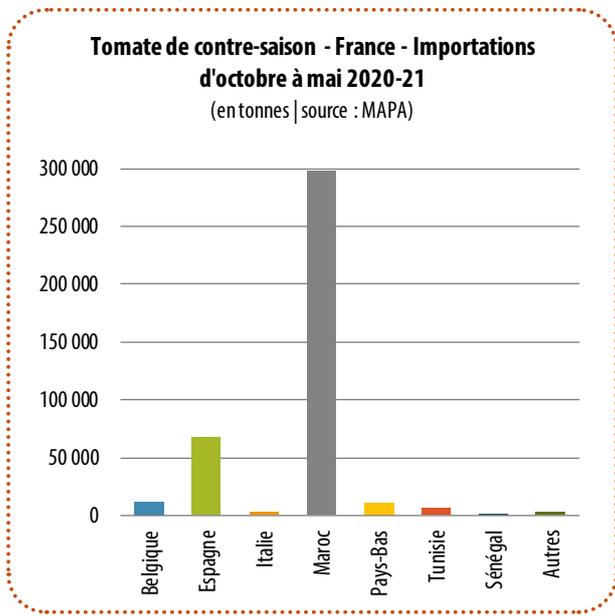
Le Royaume alouite compte une importante production de tomate destinée à l'exportation, qui est répartie dans presque toutes les régions du pays et joue un rôle important sur le plan socio-économique. La région du Souss-Massa près d'Agadir totalise 57 % des surfaces maraîchères du pays, celle de Kénitra 17 %, Casablanca-Settat 8 % et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma 5 %, selon les données du ministère de l'Agriculture marocain.

D'après les dernières données de l'EACCE ou encore de Morocco Foodex, les exportations de tomate ronde en 2019 se sont élevées à 282 900 tonnes, en baisse de 4 % en l'espace de dix ans (295 900 t en 2009). Les envois de tomate de segmentation (tomate cerise par exemple) totalisaient près de 262 600 tonnes, plus du double par rapport à 2009 (100 600 t). La tomate ronde représente aujourd'hui le marché le plus bataillé en prix. C'est un produit dit low-cost ou de base, mais sa production au Maroc se réduit d'année en année, car le nombre de producteurs s'amoindrit au profit de la tomate de segmentation. Cette dernière représente près de 50 % de la production totale de tomate au Maroc. Nombreux sont les opérateurs à avoir basculé complètement vers la tomate de segmentation pour répondre à la demande des marchés.

Il faudra compter cette saison sur la hausse des coûts secondaires, comme le prix du carton (+ 9 % sur un an) et du bois (+ 30 %). Le transport routier connaît également une augmentation de coût de 8 % et le transport maritime de 31 % en moyenne sur toutes les destinations.

Par ailleurs, les producteurs européens dans leur ensemble produisent sur une période de plus en plus longue, ce qui gêne le positionnement de l'origine Maroc, les marchés européens préférant les productions locales notamment de Sicile ou d'Espagne. Pour autant, quelques opérateurs font leur retour sur le continent européen, en particulier sur le marché français où les importations marocaines se sont élevées à 298 091 t sur un total d'importations de tomate de contre-saison de 401 136 tonnes en 2020-21, selon les données des douanes françaises. Sur ce marché, l'Espagne a compté pour 67 513 tonnes sur la campagne d'hiver et la Tunisie pour 5 999 tonnes. C'est entre décembre et mars que les volumes importés sont les plus lourds, dépassant les 50 000 tonnes mensuelles.

En septembre 2021, les autorités françaises ont mis en place des restrictions de visas qui affectent les transporteurs marocains et la plateforme multimodale de Saint Charles International, 415 visas Schengen ayant été refusés à des transporteurs routiers marocains. Depuis le 21 novembre, un mouvement de grève a été lancé pour protester contre cette mesure.



La France sans plastique : quels impacts sur les ventes de tomate cet hiver ?

Dès le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle loi relative au gaspillage et à l'économie circulaire entrera en vigueur en France. Elle impose notamment l'interdiction d'emballages plastiques pour les fruits et légumes non transformés de moins de 1.5 kg. Les importations de tomate pourraient ainsi être impactées cette saison. En effet, elle devrait tout naturellement concerner les tomates rondes. Il faudra aussi que le marché prenne en compte le manque de matériaux nécessaires à la production de cartons en lieu et place du plastique et les coûts supplémentaires afférents.

Accords agricoles avec le Maroc : où en est-on ?

Le 29 septembre 2021, la Cour de justice de l'Union européenne a annulé deux accords commerciaux entre le Maroc et l'Europe, concernant les produits en provenance du Sahara occidental, à la demande du Front Polisario. Une des problématiques de la concurrence marocaine est liée à l'exportation de tomates produites au Sahara occidental. En effet, l'accord UE-Maroc inclut le Sahara occidental dans son champ d'application et les tomates en provenance de cette zone sont étiquetées « Origine Maroc ». Cette question de l'étiquetage posée en 2020 a d'ailleurs été discutée au Parlement européen en commission INTA (commerce international) en juillet 2021 et en commission Agriculture et développement rural en septembre 2021.

Cet accord prévoyait l'octroi de concessions tarifaires sur les droits de douane dans le cadre d'un contingent de volumes incluant le respect d'un prix d'entrée. Jusqu'en 2014, la méthode de calcul de la valeur du prix d'entrée était laissée au choix de l'importateur : soit sur la base du prix FOB des produits dans le pays d'origine, augmenté des frais d'assurance et de transport aux frontières ; soit sur le prix unitaire correspondant aux ventes dans l'UE des marchandises importées ; soit pour les marchandises en consignment sur la base de la valeur forfaitaire à l'importation (VFI). Cette dernière est calculée quotidiennement par la Commission européenne en prenant pour référence la moyenne pondérée des prix représentatifs pour les importations de produits par origine, communiqués par les Etats membres (pour la France : RNM). Depuis 2014, le prix d'entrée est calculé uniquement à partir de la VFI. Mais depuis cette date, la référence servant au calcul de la VFI a changé : ce ne sont plus les seules tomates rondes qui sont considérées, mais aussi désormais les nouvelles variétés à forte valeur ajoutée, comme par exemple les tomates cerises. Ainsi, la VFI se situe presque systématiquement au-dessus du prix minimum d'entrée fixé à 46 centimes le kilo, même dans des contextes de marché difficiles, limitant les droits additionnels spécifiques prévus par l'accord.

Une nouvelle maladie sur tomate et poivron au Maroc ?

Le 19 novembre 2021, l'ONSSA, Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires marocains, a détecté la présence d'une maladie végétale affectant la tomate et le poivron dans certaines exploitations agricoles, sans préciser le nom de cette maladie. Pour autant, celle-ci n'aurait aucun impact sur la santé humaine ou animale. Cette maladie serait déjà présente dans plusieurs régions du monde depuis 2014 en Europe, en Amérique et en Asie. Des investigations sont en cours pour déterminer la traçabilité des semences utilisées, à l'origine de l'introduction de cette maladie végétale dans les exploitations concernées.



Dans le cadre de l'accord UE-Maroc concernant la tomate, le Maroc peut exporter 285 000 tonnes par an vers l'Europe en bénéficiant de droits de douane préférentiels. Ce quota est resté le même malgré le retrait du Royaume-Uni de l'Europe. Or, un accord d'association Maroc-Royaume-Uni a été signé en octobre 2019 et permet depuis le 1^{er} janvier 2021 aux exportateurs marocains d'envoyer 47 510 tonnes à tarif préférentiel. Les pays producteurs européens de tomate demandent donc une révision du quota à droits de douane préférentiels du Maroc vers l'UE, qui passerait à 237 490 tonnes. Les envois progressant vers le Royaume-Uni, une nouvelle ligne maritime a été mise en place tout dernièrement entre Tanger Med et le port de Poole dans le Dorset au sud du Royaume-Uni. Le trajet, qui s'effectue en seulement trois jours contre six par la route, évite les contrôles et autres procédures d'importation post-Brexit pour les marchandises transitant par l'Europe. Pour l'heure, le premier envoi de marchandises est arrivé fin octobre par cette ligne maritime. Reste l'épineuse question de l'augmentation du coût du fret maritime liée à la pandémie de Covid-19.

Ces accords restent en vigueur pendant une période de deux mois maximum selon le jugement. Le 20 novembre, le Conseil des ministres européens a donné son feu vert pour faire appel de la décision. L'Europe a jusqu'au 16 décembre 2021 pour présenter l'appel à la Cour de justice européenne ■